



Première Organisation Syndicale dans le Calvados

Syndicat National **Force Ouvrière**  
des Finances Publiques  
Section du Calvados  
DRFiP du Calvados - 7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex

“Et vivre, c'est ne pas se résigner” (Albert Camus)  
Caen, le 19 juillet 2013

## CAPL "B" du 19 juillet 2013

### Mutations au 1<sup>er</sup> septembre: liminaire

**FO-DGFIP** dénonce fermement la situation catastrophique des effectifs. La situation est telle qu'elle a conduit la Direction générale à ne pas prononcer la totalité des mutations possibles, étalant ainsi le déficit sur l'ensemble des départements. Les élus nationaux ont à juste titre unanimement exigé dans leur déclaration liminaire l'appel immédiat de la liste complémentaire du concours interne normal de contrôleur, la levée de tous les blocages constatés dans le mouvement de mutation, et la mise en place d'une réelle politique de projection des effectifs en vue des recrutements nécessaires. C'est ainsi qu'après cette pression exercée par les syndicats, la DG a annoncé l'appel immédiat des 149 agents de la liste complémentaire du concours interne normal de contrôleur. Mais cela n'est pas suffisant.

**Les représentants FO-DGFIP** affirment avec force que les agents ne doivent pas subir, dans le cadre de leur mutation, le manque de recrutement. La poursuite de la politique gouvernementale de suppressions d'emplois asphyxie les services. Faire toujours plus en étant toujours moins nombreux, tout en maintenant la qualité du service public, voilà l'impossible défi fixé par le gouvernement aux agents de la DGFIP.

**Les représentants FO-DGFIP** condamnent cette politique aveugle de suppressions d'emplois, qui se poursuit, sans qu'à aucun moment, il n'y ait une réflexion sur l'adéquation missions/moyens. Ces méthodes de pis-aller pourraient avoir un semblant d'efficacité dans un environnement administratif stabilisé. Malheureusement, le dogme sur l'emploi public demeure et les réductions d'effectifs sont toujours plus rapides que les brillantes solutions proposées. Il arrive alors un moment où l'exercice de la mission devient impossible, tout simplement parce qu'il n'y a plus assez d'agents pour l'exercer correctement. La situation dans les services des Finances Publiques du Calvados se dégrade de jour en jour. La souffrance des agents au travail est une réalité, qu'il serait dangereux de vouloir ignorer. De tout le réseau, remontent la lassitude, la démotivation et le ras-le-bol des collègues.

**Les représentants FO-DGFIP** dénoncent toujours cette politique aux conséquences néfastes, notamment sur les mutations, les conditions de travail et la remise en cause des règles de gestion. Ils revendiquent des moyens à la hauteur des enjeux. Les besoins sont immenses : ils augmentent dans tous les domaines, qu'il s'agisse de l'accueil du public, des recettes publiques fiscales et non fiscales, de lutte contre la fraude.

[fo.drifip14@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip14@dgfip.finances.gouv.fr)

Permanence FO : 02.31.38.34.61

**JE-NOUS-TOUS FO!**

**Les représentants FO-DGFIP** exigent l'arrêt immédiat des redéploiements, des suppressions d'emplois, le comblement des vacances et la création d'emplois statutaires, indispensables à l'exercice de l'ensemble des missions. Pour le mouvement de mutation filière fiscale du 1er septembre 2013, le Calvados accueille 6 agents B pour 5 départs. La liste des départs en retraite n'en finit pas de s'allonger. Déjà 45 pour les deux filières, tous grades confondus, sont connus à ce jour pour 2013, ce qui va poser problème, quand chacun sait que le mouvement du 1<sup>er</sup> avril 2014 a été supprimé pour des raisons techniques. La confection du mouvement local devient un véritable exercice d'équilibriste et pour les agents, comme pour l'encadrement, c'est l'implosion !

Afin de permettre aux agents concernés de bénéficier le plus rapidement possible des promotions par tableau d'avancement (TA des catégories B et C), la Direction Générale a décidé d'alléger les travaux dans les directions en ne réunissant pas les CAP locales.

**Les représentants FO-DGFIP** s'élèvent fermement contre cette décision, qui, sous des prétextes fallacieux, tend à remettre en cause les CAP locales, auxquelles **FORCE OUVRIERE** est viscéralement attaché. De plus, les documents fournis par le service RH ne permettent pas aux Capistes locaux d'étudier les dossiers. **Les représentants FO-DGFIP** souhaitent avoir communication de la plage d'appel statutaire et demandent la tenue d'une CAP locale sur les tableaux d'avancement.